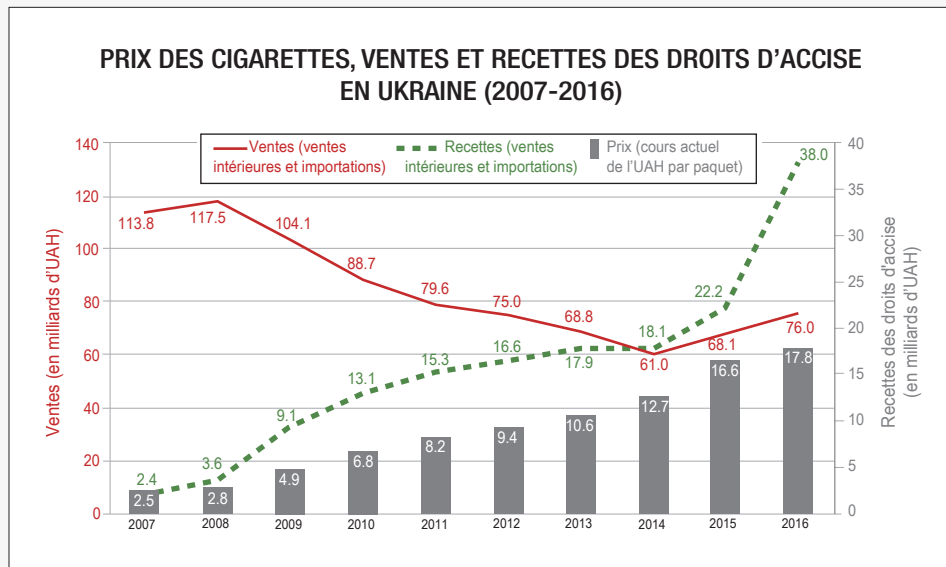


UKRAINE HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE EN MATIÈRE DE TAXATION DU TABAC

ARTICLE 6 DE LA CCLAT « [L]es mesures monétaires et fiscales sont un moyen efficace et important de réduire la consommation de tabac.[...] [C]haque Partie doit [adopter des] politiques fiscales et [de] contrôle des prix concernant les produits du tabac afin de contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac. »

Entre 2007 et 2017, en Ukraine, la part totale des taxes a augmenté de 33 % à 66 % du prix annuel moyen de vente au détail des cigarettes à filtre, faisant plus que tripler le prix de détail par paquet en seulement 10 ans.¹ Sur la même période, les ventes de tabac ont chuté de près de 50 % et les recettes fiscales générées par les droits d'accise sur le tabac ont été multipliées par plus de 15.

Pour réduire le tabagisme, la méthode la plus efficace consiste à augmenter le prix des produits du tabac en augmentant les droits d'accise sur ces produits. Des prix plus élevés encouragent les consommateurs de tabac à arrêter de fumer, dissuadent les utilisateurs potentiels de commencer et réduisent la quantité de tabac consommée par les fumeurs actuels.



ÉVOLUTION DU DROIT D'ACCISE NOMINAL DE 2008 À 2018, POUR LES CIGARETTES À FILTRE*/

	Droit d'accise spécifique en UAH/paquet	Droit d'accise spécifique minimum en UAH/paquet	Droit d'accise <i>ad valorem</i> (taux et assiette fiscale)
Avant 2008	0,26	*/	10 % du prix de détail maximum moins la TVA moins le droit d'accise
2008	0,6	0,8	16 % du prix de détail maximum moins la TVA moins le droit d'accise
2009	1,2	2	20 % du prix de détail maximum moins la TVA
2010	1,8	3	25 % du prix de détail maximum moins la TVA
2011	1,92	3,2	25 % du prix de détail maximum moins la TVA
2012	2,21	3,68	25 % du prix de détail maximum moins la TVA
2013	3,25	4,36	12 % du prix de détail maximum moins la TVA
2014	4,55	6,08	12 % du prix de détail maximum moins la TVA
2015	4,55	6,08	12 % du prix de détail maximum moins la TVA
2016	6,37	8,52	12 % du prix de détail maximum TVA incluse
2017	8,91	11,92	12 % du prix de détail maximum TVA incluse
2018	11,56	15,46	12 % du prix de détail maximum TVA incluse

Remarque : *Les taux et les assiettes fiscales indiqués correspondent aux taux et assiettes en vigueur à la fin de l'année calendaire (et fiscale), même pour les années ayant connu plusieurs changements de fiscalité. Les valeurs s'entendent par paquet de cigarettes à filtre (de 20 unités). Le droit d'accise minimum avant 2008 était exprimé en droit *ad valorem*.

STRUCTURE DE LA FISCALITÉ

Le système de droits d'accise sur le tabac en vigueur en Ukraine associe un droit d'accise *ad valorem* (actuellement basé sur le prix de vente au détail) et un droit d'accise spécifique. Le gouvernement impose aux fabricants de définir un « prix de vente au détail maximum » pour chaque marque commercialisée, utilisé comme assiette pour le droit *ad valorem*. Cette exigence augmente la complexité du régime fiscal en entraînant les fabricants à fixer leurs prix de manière à optimiser leurs parts de marché tout en limitant les taxes reversées, ce qui affaiblit considérablement l'efficacité des augmentations de taxes en matière de réduction du tabagisme.

MODIFICATION DE LA FISCALITÉ

L'Ukraine a lancé une série de fortes augmentations annuelles des droits

d'accise sur le tabac en 2008, à l'exception de 2015 qui n'a pas connu de hausse. L'assiette des droits d'accise *ad valorem* a aussi été modifiée à plusieurs reprises depuis 2008. Cette

année-là, l'Ukraine a également créé un droit d'accise total minimum de 0,80 UAH par paquet, dont le montant a progressé simultanément aux hausses du droit d'accise spécifique dans les

UKRAINE: UKRAINE HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE EN MATIÈRE DE TAXATION DU TABAC

années suivantes. En 2016, le droit d'accise spécifique et le droit d'accise minimum sur le tabac avaient tous deux été multipliés par plus de 10 par rapport à leur valeur nominale de 2008. Ces réformes ont considérablement modifié la structure du régime de droits d'accise mixte applicable aux cigarettes, accordant une plus grande part au droit d'accise spécifique à compter de 2013.

En 2018, l'Ukraine a augmenté le droit d'accise spécifique de 29,7 % et s'est engagée à appliquer des hausses annuelles de 20 % jusqu'en 2024, permettant des ajustements de taux en fonction de l'inflation.²

IMPACT DE LA HAUSSE FISCALE

FISCALITÉ ET PRIX

Le prix moyen des cigarettes à filtre a plus que triplé dans les 3 ans suivant la plus forte hausse des droits d'accise, passant de 2,8 UAH par paquet en 2008 à 8,2 UAH en 2011. Des majorations relativement plus faibles des droits d'accise ont conduit à une progression modérée des prix dans les cinq années suivantes, avec pour conséquence la multiplication par deux du prix moyen des cigarettes à filtre qui a atteint 17,8 UAH par paquet en 2016.

En tenant compte de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la part totale des taxes dans le prix annuel moyen de vente au détail des cigarettes à filtre a doublé de 33 % en 2007 à 66 % en

2017.³ Cette hausse est essentiellement due à la part du droit d'accise spécifique qui a plus que triplé, passant de 10,2 % à 37,3 % en 10 ans.⁴

VENTES

Le montant des ventes de cigarettes a chuté de plus de 50 %, de 114 milliards d'UAH en 2007 à 76 milliards d'UAH en 2016.⁵ À partir de 2015, un léger rebond des ventes de cigarettes a été observé. Cette année-là, la seule sans hausse de la fiscalité, fut aussi la seule depuis les modifications fiscales à enregistrer une progression des ventes.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE FUMEURS

La prévalence du tabagisme quotidien chez les adultes âgés de 16 ans et plus a diminué, passant de 26,4 % en 2007 à 20 % en 2016.⁵ La chute la plus nette a concerné les hommes, dont le taux de tabagisme a diminué de 50,6 % en 2007 à 38,1 % en 2016. Le tabagisme quotidien chez les femmes a lui aussi fléchi, bien que dans une moindre mesure, passant de 6,4 % à 5,2 %.

RECETTES PUBLIQUES

Les augmentations de la fiscalité et des prix du tabac se sont traduites par une hausse des recettes fiscales sur le tabac malgré un recul des ventes. Les recettes publiques ont été multipliées par plus de 15 en 10 ans, passant de 2,4 milliards d'UAH en 2007 à 38 milliards d'UAH en 2016.⁶

RÉACTION DE L'INDUSTRIE

Avant 2008, l'industrie du tabac pouvait absorber les petites majorations de taxes en maintenant des prix bas. Après les fortes hausses de 2009, elle avait choisi de répercuter les augmentations sur les consommateurs et de rehausser parallèlement ses propres prix afin d'accroître ses marges bénéficiaires.

En 2015, le statut quo fiscal a intensifié la « guerre des prix » au cours de laquelle les fabricants locaux de tabac ont temporairement fortement baissé leurs prix en-deçà des coûts de production en vue de rendre les cigarettes plus abordables et de sécuriser de larges parts de marché pour les marques les moins chères.

RÉFÉRENCES

1. CTFK calculations based on data from the State Statistics Service of Ukraine (SSSU). Data available at <http://ukrstat.gov.ua/>. 2. Ukraine Law No. 2245-19 On Amendments to the Tax Code of Ukraine and Some Legislative Acts of Ukraine on Ensuring Balance of Budgetary Revenues in 2018. 3. Calculations based on data through October 2017 from SSSU. 4. 2017 average based on January–October data from the SSSU. 5. Annual Household Survey: Population's Self-perceived Health Status and Availability of Selected Types of Medical Aid. Available from the SSSU. 6. State Fiscal Service of Ukraine.